



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'Éducation nationale  
de l'Isère

**TERRITOIRES  
NUMÉRIQUES  
ÉDUCATIFS  
ISÈRE**



**Appel à manifestation  
d'intérêt 1er degré**

**PAC Accessibilité des  
apprentissages**

Ecoles maternelles, élémentaires, primaires,  
publiques et privées sous contrat

# Les Territoires Numériques Éducatifs

*La stratégie pour le numérique éducatif se traduit notamment par le déploiement des équipements numériques, la mutualisation de contenus pédagogiques ou la formation des enseignants et des familles. C'est l'ambition des «Territoires Numériques Éducatifs». Douze départements sont concernés depuis 2022, avec l'objectif à terme de déployer des outils qui répondent aux besoins de tous sur tout le territoire avec le soutien du SGPI et de la Banque des Territoires.*

## Les objectifs des Territoires Numériques Éducatifs

Les Territoires Numériques Éducatifs offrent l'opportunité de bâtir un système éducatif capable de répondre à deux ambitions indissociables : l'élévation générale du niveau et une plus grande justice sociale. Ils doivent également permettre d'accélérer la transformation et de mieux anticiper les enjeux de déploiement du numérique dans les territoires.

- Enrichir les pratiques pédagogiques et améliorer le résultat des élèves
  - Développer les compétences numériques des élèves, professeurs et parents.
  - Permettre un changement des pratiques enseignantes (exemple : l'hybridation) en vue de renforcer l'autonomie et l'engagement des élèves.
- Assurer plus de collaborations et renforcer le lien école-famille
  - Assurer des échanges d'informations et de bonnes pratiques.
  - Développer des procédures de mutualisation.
  - Faire vivre des alliances vertueuses entre les parents et l'école, et accompagner les parents en situation de décrochage numérique.
  - Maintenir un cadre de confiance et une protection des données personnelles.
- Renforcer la résilience du système éducatif, notamment en cas de crise
  - Faire émerger les approches, méthodes et solutions les mieux adaptées à chaque territoire.
  - Se servir de ce qui est fait dans les territoires pour assurer une diffusion dans toute l'académie.
  - Évaluer la pertinence et la faisabilité d'une généralisation de l'expérimentation à l'échelle de tout le pays.
  - Organiser la gouvernance du numérique à l'échelle d'un territoire.



# Les Programmes d'Actions Concertées (PAC) en Isère

Les programmes d'actions concertées s'appuient sur 4 piliers déployés de manière simultanée :

- équipement matériel des écoles
- ressources en direction des élèves et de leurs enseignants
- formation des professeurs en partenariat avec Réseau Canopé
- accompagnement des familles à la parentalité numérique en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement, co-construit à partir des questions et besoins de l'école.

## Démarche

Toute commune ou EPCI de l'Isère peut candidater à cet Appel à Manifestation d'Intérêt. Le maire ou le président de l'EPCI dépose le dossier de candidature de la commune, en lien avec les équipes enseignantes des écoles concernées en prenant en compte les quatre piliers du PAC. Ce dossier comportera un projet pour chaque école, constitué des éléments suivants :

- un descriptif pédagogique précisant les domaines du socle commun de connaissances et de compétences concernées
- les thématiques de formations envisagées
- les actions liées à la parentalité retenues

Pour les écoles, un seul dossier sera déposé par la commune quel que soit le nombre d'écoles. L'équipement et les ressources sont subventionnés à hauteur de 50 % pour toutes les écoles maternelles, élémentaires et primaires ; publiques et privées.

### Prérequis nécessaires au dépôt de l'AMI :

Pour les écoles publiques, un abonnement à un Environnement Numérique de Travail multisupport pour trois ans, conforme au Schéma Directeur des Environnements Numériques de Travail (SDET) est obligatoire et il est subventionnable.

Pour les établissements scolaires privés, l'accès à l'application Ecole Directe remplit cette obligation mais n'ouvre pas droit à subvention.

Chaque classe concernée par le projet d'équipement devra bénéficier d'un accès Internet d'un débit minimum de 20 Mb/s nécessaire aux usages pédagogiques connectés.

# PAC Accessibilité des apprentissages

## RESSOURCES SUBVENTIONNABLES

- Sondo école
- MyDys école
- Clavier Métalo école
- Trans3 école (lecture)
- TACIT école

***Liste des ressources non exhaustive. Ces propositions seront étudiées dans la mesure où elles s'accordent à votre projet lié à l'accessibilité des apprentissages.***

## ÉQUIPEMENTS MATÉRIEL SUBVENTIONNABLES

- Stylo numérique ExamReader
- Visualiseur
- Tablettes (dont étuis, casques et micros)
- Vidéoprojecteur interactif
- Mur Sonore
- Tableau bavard
- Pinces enregistreuses (lot de 6)
- Micro Easy Speak
- Big Points (lot de 6)
- Barre enregistrable
- Bookinou

***Liste des équipements non exhaustive. Ces propositions seront étudiées dans la mesure où elles s'accordent à votre projet lié à l'accessibilité des apprentissages.***

# Critères de priorisation

Les dossiers des communes seront étudiés au regard des critères de priorisation suivants :

- Communes non bénéficiaires d'un plan d'équipement préalable (TNE, SNEE, LEN...)
- Communes n'ayant bénéficié d'aucun plan depuis le 31/12/2017
- Critère(s) de fragilité des publics (éducation prioritaire, QRR, QPV, zones rurales isolées, zone mon- tagne prioritaire...)

## **Critères qualitatifs de dynamique de territoire :**

- Dimension « Dynamique de l'accessibilité des apprentissages du projet Inclusion »
- Dimension « Ambition(s) de l'axe parentalité dans le projet »
- Dimension « Dynamique territoriale intégrant la plus grande partie possible de la communauté éducative (public et privé) »